

Obtenir un prêt Atout

Ce prêt sans suretés réelles, dédié aux TPE, PME, ETI vise à renforcer la trésorerie de l'entreprise pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel, de résoudre ses tensions de trésorerie passagères (et non structurelles), dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.

Entreprises éligibles

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- 12 mois d'activité minimum
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000 €, et les entreprises en difficulté)

Dépenses financées

Le Prêt Atout est conçu pour financer :

- un besoin de trésorerie ponctuel
- une augmentation exceptionnelle du BFR, lié à la conjoncture

Montant – durée - conditions financières

- De 50 000 à 5 000 000 € pour les PME, et jusqu'à 15 000 000 € pour les ETI
- Aucune garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant
- Durée de 3 à 5 ans
- Différé d'amortissement en capital jusqu'à 12 mois
- Taux fixe ou variable
- Partenariat financier (1 pour 1)
- Échéances trimestrielles, amortissement financier du capital

[Voir plus de détails sur le site de Bpifrance](#)